



CONFEDERATION
DES SYNDICATS MEDICAUX FRANCAIS



79 rue Tocqueville, 75017 PARIS

Le 24 août 2010

Pourquoi les pneumologues doivent voter pour les listes C.S.M.F ?

Où en est-on ?

Une spécialité de plus en plus sollicitée

La Pneumologie est une spécialité grandissante en raison des pathologies dont elle s'occupe : la BPCO (3^{ème} maladie en 2020), le Syndrome d'Apnées Hypopnées Obstructif du Sommeil (SAHOS : 4 à 5% de la population générale), l'Asthme et le Cancer du Poumon (1^{er} cancer par mortalité).

Ces maladies sont une préoccupation dans nos pays industrialisés en raison de leur incidence élevée, de leur gravité et de leur coût.

L'OMS les a récemment reconnues comme maladies prioritaires. Paradoxalement le nombre de Pneumologues, surtout les Libéraux, diminue au cours du temps.

La menace de la maîtrise comptable

La politique actuelle, avec le retour de la maîtrise comptable pure et dure, va à l'encontre du maintien d'une médecine spécialiste de terrain représentée par les libéraux.

La Pneumologie Libérale s'est engagée dans une amélioration de la qualité par diverses actions et notamment la télémédecine.

Ce que la CSMF propose

La négociation d'une **convention bouclier** pour protéger les pneumologues, avec tous les médecins libéraux, des effets toxiques de la loi Bachelot et de la toute-puissance des ARS.

La CSMF ne signera une nouvelle convention que si des moyens sont débloqués et si des gages sont donnés pour permettre la concrétisation des engagements prévus aux dates déterminées. C'est une question de respect !

Pour les médecins pneumologues, la CSMF propose :

- > L'arrêt du harcèlement de certaines Caisses
- > L'inscription à la CCAM technique de certains actes non en charge, comme le **GLQP005** (Enregistrement continu de la saturation sanguine en oxygène par mesure transcutanée [SpO2] [Oxymétrie de pouls], pendant au moins 6 heures), le **GLRP002** (Séance de réentraînement à l'exercice d'un insuffisant respiratoire chronique, sur machine) mais aussi tous les actes au **chapitre 06.04** correspondant à l'assistance respiratoire.
- > Ce n'est qu'avec une convention juste et sereine que les actions de qualité et d'amélioration des soins dans lesquels les Pneumologues Libéraux se sont engagés pourront se pérenniser.
- > Au-delà, la CSMF propose la prise en compte du coût de la pratique dans la CCAM technique et la revalorisation annuelle du point travail
- > **Le paiement de toutes les gardes et astreintes en clinique ainsi que la revalorisation des missions transversales.**
- > **La revalorisation des actes cliniques à travers une nouvelle hiérarchisation des consultations et la prise en compte du coût de la pratique.**

Dr. Jean François REY,
Président de l'U.M.E.S.P.E./CSMF

Dr. Jacques BOURCEREAU,
Représentant du SAR
au Comité Directeur de l'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F

Si vous voulez dire STOP au massacre de la médecine spécialisée ne laissez pas passer cette occasion d'exprimer votre ras-le-bol ! Le gouvernement doit en tenir compte ! Trop c'est trop !

VOTEZ UTILE, VOTEZ CSMF !

Toutes les informations sur les élections aux URPS et les prises de positions de la CSMF sur : www.elections.csmf.org